



L'an deux mille vingt et un le 16 du mois de décembre, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny après convocation légale du 8 décembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : Mme GY Elise – M. LAPOINTE Denis – Mme STEIN Marie Hélène – M. BECCHETTI Daniel – M. THOURON Jean Marc – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKONTONDRAMANITRA Haja – Mme MOUGEOT Colette – M. VOINSON Philippe – M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. PORTALLEGRI Robert – Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid -Mme CHERY Chantal – M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. FAGOT- REVURAT Yannick- Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILIER Nicolas – M. BECKER Bernard -M. BIRDARD Franck - M. BERNARD Philippe- M. DIEDLER Franck – M. HENCK Dominique – M. CHANE Alain -M. CAPS Antony – Mme JELEN Nelly - M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali – M. CERUTTI Alain - M. BAUDOUIN Cédric - Mme HUART Sonia

Procurations : Mme FRANCOIS Valérie à M. VOINSON Philippe – M. MARTIN Christophe à M. VOINSON Philippe – M. HENQUEL Patrick à M. MOUGINET Dominique – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – M. MATHIEU Denis à M. CERUTTI Alain -

Excusé(s) : M. JOLY Philippe

Secrétaire de séance : Mme GY Elise

L'assemblée dénombrait : **43 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 38

Pouvoirs : 5

Excusés : 1

Votants : 43

Date d'affichage : 23 décembre 2021

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 43

Contre

Absentions :

CT/PR

03/12//16/2021

Scolaire

Modification de la délibération du 25 février 2021 relative aux modalités de signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire/périscolaire à Bouxières aux Chênes

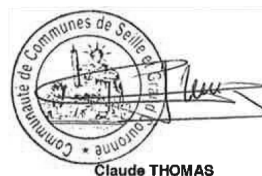
Antony Caps, Vice-Président en charge du scolaire, rappelle que dans le cadre du projet de construction d'un nouveau groupe scolaire/périscolaire à Bouxières aux Chênes, une procédure de recrutement de maîtrise d'œuvre par concours a été ouverte.

La délibération du 25 février 2021 validant la composition du jury de ce concours prévoyait d'autoriser le président à signer le marché de maîtrise d'œuvre sur avis de ce même jury. Or, il s'avère que cette signature doit se faire sur la base de l'avis de la commission d'appel d'offres.

Il convient donc de modifier les termes de cette délibération, afin d'autoriser le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre sur décision de la commission d'appel d'offres.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Autorise le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire/périscolaire à Bouxières aux Chênes, sur la base de la décision de la commission d'appel d'offres



Claude THOMAS

CLAUDE THOMAS
2021.12.23 18:36:06 +0100
Ref:20211223_160602_1-1-0
Signature numérique
le Président